



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MERCIER

### CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le  
2016-938 Règlement autorisant l'acquisition de biens  
relatifs à l'restauration d'un corps de police desservant  
le territoire de la Ville de Mercier et décrétant un emprunt 1.175 000 \$.

Je, soussigné, Denis Ferland, greffier de la Ville de Mercier certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de :

9 578

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

500

Que le nombre de demandes faites est de :

474

Que le règlement numéro 2016-938 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi je signe le présent  
certificat à Mercier le 18 octobre 2016

  
Me Denis Ferland,  
Greffier